

226C1407
FR0011341205-FS0775

28 août 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 août 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 août 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX et détenir, indirectement, 1 921 176 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 3,78% du capital et 3,52% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	1 891 110	3,72	1 891 110	3,47
Goldman Sachs & Co. LLC	5 984	0,01	5 984	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	13 813	0,03	13 813	0,03
Folio Investments Inc.	21	ns	21	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	10 248	0,02	10 248	0,02
Total Goldman Sachs Group, Inc.	1 921 176	3,78	1 921 176	3,52

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NANOBIOTIX hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 18 485 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBIOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 478 840 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 17 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 septembre 2026 et le 20 août 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 50 833 462 actions représentant 54 534 179 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.